



## Contrôle alcoolémie

Par **Sissou13**, le **25/03/2019** à **14:29**

Bonjour

Dans le cadre d'un contrôle d'alcoolémie au volant il est fait état d'une nullité substantielle de la procédure si il n'y a pas mention des dates de maintenance de l'éthylomètre.

Sur quel document cela doit il être mentionné?

Par **Maitre SEBAN**, le **02/04/2019** à **15:22**

Bonjour,

Sur le procès-verbal de mesures éthylométriques qui est dans le dossier pénal du tribunal.

Cdt,

Me SEBAN Avocat à la Cour

[www.maitreseban.fr](http://www.maitreseban.fr)

[avocat permis de conduire](#)

Par **Sissou13**, le **05/04/2019** à **11:54**

Bonjour

Merci pour votre réponse. Les gendarmes m'on remis un pv numéroté sur lequel figure l'heure la date et le taux d'alcoolémie relevé à l'aide d'un matériel certifié, mais rien sur les dates de maintenance de l'appareil.

Est ce le même document que le tribunal a entre ses mains? Comment contester et à quel moment?

J'ai reçu la notification administrative de l'infraction pour un retrait de deux mois.

Cordialement